

IFM LAB'

pépinière & résidence de création artistiques et culturelles

La mise en œuvre d'une **PÉPINIERE & RÉSIDENCE DE CRÉATION artistiques et culturelles** au sein de l'IFM par la mise à disposition d'un lieu spécifique, équipé, géré et animé par un personnel dédié, prenant appui sur l'ensemble des ressources humaines et matérielles de l'Institut veut constituer une contribution pertinente et utile à la fertilisation de la vie culturelle malgache tout en renforçant sa coopération culturelle ainsi plus intensément reliée aux porteurs de projets culturels et aux créateurs de Tananarive et de Madagascar.

Il s'agit aussi d'affirmer et d'approfondir le rôle de l'IFM dans le domaine de l'entrepreneuriat culturel et comme centre de ressources pour les artistes et acteurs culturels malgaches.

1 - Objectifs

Dispositif permanent et pluridisciplinaire, l'IFM LAB' les objectifs suivants :

- Accueillir les porteurs de projets artistiques et culturels
- Faciliter la concrétisation de leurs projets
- Accompagner et valoriser leurs productions
- Favoriser dans le cadre d'un espace commun les échanges, les rencontres, la confrontation.

2 – Fonctions

- **Accueil - Orientation des porteurs de projets artistiques et culturels** : diagnostic initial de leurs besoins et du contenu de leur projet,
- **Résidences/Séjours de création** – Mise à disposition, dans le cadre d'un contrat à durée limitée, d'un poste de travail (ordinateur, software, liaison internet) au sein de l'espace dévolu à L'IFM LAB'. Selon les besoins et la nature du projet, possibilité d'accès aux autres équipements de l'Institut (salle de spectacle, cinéma, médiathèque),
- **Conseils/Valorisation des productions** – Suivi et accompagnement personnalisé par le personnel dédié et/ou autre personnel spécialisé de l'IFM de l'avancement du projet ; mise en place d'un dispositif de tuteurs-mentors associés aux CCC (artistes et acteurs culturels ; professionnels de la culture ; entreprises ; réseaux, y compris à l'étranger...) pour valoriser les créations (production, commercialisation). L'IFM lui-même peut être conduit à inclure dans sa programmation des productions issues du LAB'; en tous cas, de donner la possibilité d'expérimenter en conditions réelles les productions,
- **Echanges de pratiques et co-working** – Lieu de partage de pratiques artistiques et de confrontations, d'évaluation par les pairs et de fertilisations croisées.
- **Professionnalisation/formation** – Mise en place de formations, masterclasses, ateliers,... en réponse aux besoins des résidents et/ou, par extension, en s'adressant à des acteurs culturels externes à l'IFM LAB'.

3 – Bénéficiaires

- Créateurs et artistes, émergents ou confirmés, de toutes disciplines artistiques : danse, théâtre, musique, arts visuels, design, livre et édition, BD, médias,...
- Créateurs du domaine de la création numérique (dont jeux vidéos), du trans-medias
- Créateurs du domaine du cinéma, de l'audio-visuel, de l'animation
- Acteurs du management et de l'ingénierie culturelle

4 – Moyens mobilisés

4 – 1 - Matériels

- Un lieu composé d'une salle de 40 m² et d'un espace-terrasse attenant de 25m², ouvert sur la ville pouvant servir de lieu de réunion et de détente,
- Six à huit stations de travail équipées d'ordinateurs
- Imprimante, photocopieur, périphériques
- Connexion Internet et WIFI
- Logiciels : Suite adobe (Photoshop, Indesign, Illustrator, ...), Logiciel de modélisation (AutoCAD), Office, Logiciel de gestion de son (Sharewares, Audition, Virtual DJ, ...)
- Matériels complémentaires à fournir ultérieurement : Objets connectés (Montre, IA, robot,...), Serveur cloud privé, Imprimante 3D, Hololens (réalité augmentée), OculusRift (Réalité virtuelle). RaspBerry PI, Arduino ...

4 – 2 - Humains

- Un chargé de mission, animateur-coordonnateur de l'IFM LAB', par ailleurs personne-ressource pour la création et les usages numériques.
- Les chargés de mission culturels de l'Institut ainsi que la Responsable de la Médiathèque selon leur spécialité et leur domaine de responsabilité, agissant pour la détection et l'accueil des porteurs de projets. En tant que de besoin et selon le contenu des projets, ils peuvent aussi être associés au suivi et à l'accompagnement personnalisé de certains projets,
- L'animateur-coordonnateur culturel, la Secrétaire générale et le régisseur général de l'Institut chargés des liens éventuels des projets avec les activités et les espaces habituels de l'IFM.

4 – 3 – Financiers

- L'IFM LAB' s'appuie sur les moyens dont dispose en propre et dès à présent l'Institut : lieu, matériels informatiques, ressources humaines,
- Les équipements et matériels seront complétés au fur et à mesure à la faveur notamment d'un mécénat de compétences émanant de partenaires privés
- Les charges de fonctionnement liées à l'hébergement de L'IFM LAB' et à son intégration comme un service supplémentaire de l'IFM peuvent être prises en compte par une dotation spécifique au titre de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée à l'Institut
- Cette dotation pourrait à terme aussi permettre de financer « une aide à la résidence et à la réalisation de projet » qui serait allouée forfaitairement à chaque porteur de projet pour accomplir sa résidence au sein de l'IFM LAB'.
- Les tuteurs-mentors pourront au fur et à mesure du développement de l'IFM LAB' contribuer à son fonctionnement

5 – Fonctionnement

5 – 1 - Les résidences

- Les résidents sont admis à l'IFM LAB' sur la base d'un projet à réaliser durant leur résidence. Ce projet fait l'objet d'une présentation écrite et donne lieu à la formulation d'un contrat de résidence co-signé entre le résident et la direction de l'IFM. Ce contrat fixe l'ensemble des éléments relatifs à la bonne effectuation de la résidence.
- La résidence est forcément temporaire. Une limite maximum de 4 mois peut être fixée à chaque résidence de façon à fixer des échéances aux projets et à garantir une rotation profitable au sein de l'IFM LAB'.

5 – 2 - Des tuteurs-mentors associés

Un « tour de table » de professionnels des milieux artistiques, culturels, universitaires et économiques locaux est constitué. Chacun de ses membres a vocation, selon la nature du projet lié à chaque résidence, à accompagner le développement de ce projet – soit à titre de compagnonnage, soit pour son développement, soit pour sa production/commercialisation. Des tuteurs-mentors résidant à l'étranger, en France notamment, pourront aussi y être associés : artistes, producteurs, représentants de structures culturelles...

5 – 3 – Une liaison organique avec l'IFM

Le chargé de mission mais aussi chacun des animateurs culturels, la responsable de la Médiathèque, le responsable du service informatique de l'IFM, outre l'accompagnement personnalisé qu'ils peuvent être emmenés à procurer aux résidents, veillent à l'articulation et à la pleine insertion des productions de l'IFM LAB' dans la vie de l'Institut : occupation des espaces autres que ceux dévolus à l'IFM LAB', expérimentations et restitutions en conditions réelles, présentations publiques,...

5 – 4 – Liens avec le programme PASS

Installé dans l'IFM, les deux coordonnateurs du programme PASS du SCAC (soutien à l'entrepreneuriat) seront associés en tant que de besoin (conseil et orientation des porteurs de projet) aux activités de l'IFM LAB'.

L'appel à candidature pour entrer en résidence est permanent.

La fiche de candidature est à renvoyer à Didier Montagné, directeur délégué de l'IFM par mail didier.montagne@institutfrancais-madagascar.com.